

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2010

Présents : M. Alain DUDON – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC - M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JAEGER – Mme Nicole CASTEX – M. Christian LABESQUE – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE – M. Michel BELLIARD – M. Bruno PIORKOWSKI – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – Mme Véronique PEYRUSEIGT – M. Yannick LE RHUN – Mme Hélène LARREZET – Mme Laure PINCE

Absent ayant donné pouvoir :

Mme Angéline BORDIER à Mme Liliane HINGANT
Mme Marie-Christine BLEVEC à Mme Marie-Cécile TROQUIER
Mme Sophie CHARENTON à Mme Marion ENENKEL
Mme Anne BLOUIN à M. Frédéric BUCAMP
M. Jean-Michel SUSO à Mme Hélène LARREZET

Absent non excusé :

QUESTION N° 1 – Décisions

Rapporteur Monsieur le Maire

Décision n° 97 DU 15/10/2009 6 Mise à disposition des locaux scolaires pour l'association La clé des Mots – Aide aux devoirs école Meyrie

Décision n° 98 du 10/11/2009 – Mise à disposition des locaux scolaires pour l'association La Clé des Mots – aide aux devoirs école Le Petit Prince

Décision n° 99 du 15/10/2009 – Mise à disposition des locaux scolaires pour l'association la Clé des Mots – Aide aux devoirs école Pierricq

Décision n° 127 du 16/12/2009 – Contrat de prêt avec le Crédit Agricole d'Aquitaine : Budget Annexe Assainissement

Décision n° 133 du 07/12/2009 – Convention pour l'hébergement des gendarmes – renfort de sécurité publique – Année 2009

Décision n° 1 du 05/01/2010 – Convention de mandat : Renouvellement de poteaux incendie année 2009 avenant n° 2

Décision n° 2 du 08/01/2010 – convention avec l'Association TECHNOCHOM – Mise à disposition de locaux communaux

Décision n° 3 du 05/01/2010 – Convention passée entre la ville de Biscarrosse et la compagnie Gardel – Rendez-vous culturels à la bibliothèque municipale

Décision n° 4 du 13/01/2010 – Affaire du Prestige – Procédure de constitution de partie civile

Décision° 5 du 13/01/2010 – Convention temporaire d'occupation d'une parcelle communale située au lieu-dit La Pendelle à Monsieur Jean-Pierre CENAC

Décision n° 6 du 15/01/2010 – Convention temporaire d'occupation d'une parcelle communale située au lieu-dit la Pendelle à Messieurs Laurent et François Nicolas DOZIERES

Décision n° 8 du 19/01/2010 – Actualisation du tarif concernant la part collectivité pour le dépotage de la station de Biscarrosse

Décision n° 9 du 20/01/2010 – Autorisation d'ester en justice – Désignation de la Société Civile Rocheteau et Uzan-Sarano pour représenter la commune devant la Cour de Cassation – Pourvoi formé par M. CAPLIEZ

Décision n° 10 du 18/01/2010 – Convention passée entre la ville de Biscarrosse et l'association la Compagnie Créative – Rendez-vous culturels à la bibliothèque municipale

Décision n° 11 du 25/01/2010 – convention de mise à disposition de personnel communal auprès de l'EHPAD de Biscarrosse le 27/01/2010

Cette question n'est pas soumise à vote

QUESTION N° 2 – Création du Syndicat Mixte pour la Gestion des Baignades Landaises – Annule et remplace la délibération du 25 janvier 2010

Rapporteur Monsieur le Maire

Suite au Comité Intersyndical du Syndicat Intercommunal pour la surveillance des Plages et Lacs Landais du 9 novembre 2009, se prononçant sur sa dissolution ainsi que les conditions de sa liquidation, le conseil municipal, dans sa séance du 14 décembre 2009, a délibéré à l'unanimité pour la dissolution dudit syndicat.

Cependant, il convenait de compléter la rédaction de la délibération en ajoutant, à des fins de précision, les conditions de la liquidation. Le Conseil Municipal a donc délibéré à nouveau lors de sa séance du 25 janvier 2010.

Or un courrier du Syndicat de Surveillance des Plages et lacs Landais du 25 janvier dernier, nous informe que sur le territoire des Grands Lacs, la Communauté de Communes des Grands lacs doit être la première à délibérer sur la création dudit Syndicat, et qu'elle doit le notifier à ses adhérents. Ce n'est que dans un second temps que les communes membres doivent délibérer afin de se prononcer favorablement sur cette décision.

Par voie de conséquence, les délibérations qui ont été prises avant par les communes membres ne pourront pas être validées par la Préfecture.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Grands lacs, dans sa séance du 18 février 2010, s'est donc prononcé favorablement pour la dissolution du Syndicat Mixte pour la Gestion des Baignades Landaises d'une part, et pour la création du Syndicat Mixte pour la Gestion des Baignades Landaises, d'autre part.

En conséquence, il est nécessaire d'approuver à nouveau les statuts de ce Syndicat annexés à la présente note de synthèse.

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts, il doit être procédé à la désignation de deux conseillers municipaux pour siéger au sein du Comité Syndical.

Sont proposés pour siéger en tant que représentants de la Commune de Biscarrosse :

- Monsieur Michel JOLY – Délégué titulaire
- Monsieur Daniel FONTAINE – Délégué suppléant

Votants: 33

Pour: 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°3 – Adhésion à l'Association des Communes Forestières Sinistrées du Sud-Ouest
Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à une réunion qui s'est tenue le 14 novembre 2009 à Labrit, l'ensemble des Maires ou représentants des Communes Forestières présents, ont prit la décision de créer une association « loi 1901 », sous l'intitulé suivant : « **Association des Communes Forestières Sinistrées du Sud Ouest** ».

L'Association a pour objet l'étude de tous les intérêts de la propriété forestière en général.

Elle a pour but principal de :

- rechercher les voies et moyens d'assurer la protection, l'amélioration et la reconstitution des domaines forestiers, la meilleure utilisation commerciale et industrielle de leurs produits,
- adapter le droit positif (lois et règlements) à la situation actuelle de l'ensemble des communes forestières,
- d'intervenir le cas échéant, dans toutes les instances concernant les intérêts généraux dont l'Association a la garde,
- d'émettre des vœux et faire tout démarche utile auprès des pouvoirs publics et de autorités compétentes, sur toute mesure économique, financière, fiscale, administrative et législative pouvant intéresser les bois et forêts, et de façon générale le patrimoine forestier de la Commune.

L'adhésion du plus grand nombre devrait permettre d'assurer la représentativité de cette association, dont l'un des objectifs essentiels tient au respect d'une parfaite égalité de toutes les communes dans la répartition des aides l'Etat.

En effet, la tempête Klaus du 24 janvier 2009 a entraîné la mise en place d'aides directes ou indirectes, notamment pour le nettoyage et la reconstitution du patrimoine forestier.

Mais ces aides seraient seulement réservées aux seules communes relevant du régime forestier. Une telle situation parfaitement discriminatoire ne saurait être admise.

En conséquence, il est nécessaire de délibérer sur le principe de l'adhésion de la commune à ladite Association et d'approuver le projet de statuts annexé à la présente note.

La Commission Environnement du 17 février 2010 a émis un avis favorable sur ce dossier.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°4 – Désignation de personnes hors conseil municipal pour leurs connaissances musicales au titre de pratiquant ou d'amateur de musique – Association Ecole de Musique Biscarrossaise

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu les statuts de l'Association « Ecole de Musique Biscarrossaise », à l'article 5 du titre II,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner au Conseil d'Administration de ladite association, deux membres, hors Conseil Municipal pour leurs connaissances musicales au titre de participant ou d'amateur de musique.

Le mandat de Monsieur Daniel DEWEPPE, nommé par délibération du 28 janvier 2008 arrivant à échéance,

En accord avec l'intéressé,

Il est demandé de bien vouloir reconduire son contrat.

Votants: 33
Pour: 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 5 – Demande de Subvention au profit de la construction d'un Centre Culturel et Sportif à Biscarrosse

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à l'incendie de la salle polyvalente en date du 13 septembre 2008, la ville de Biscarrosse envisage la reconstruction d'un Centre culturel et Sportif.

Contractuellement, la compagnie d'assurance, pour verser son indemnité, impose la livraison du chantier au 13 septembre 2011, ce qui nécessite un démarrage des travaux en avril 2010.

L'ensemble comprendra :

- 1) un espace dédié à la culture : salle de spectacles de 28m par 18m environ, permettant de développer 299 places en gradins amovibles avec une scène à plat de 150m² environ, sous une hauteur utile de 7m. Un traitement acoustique sera spécifique aux activités de concerts, théâtre, etc. Des espaces de rangements, de loges collectives et individuelles seront associées.
- 2) Un espace dédié au sport : salle de 44m x 22m avec hauteur libre de 7m et gradins d'une centaine de places. Des espaces de rangements, vestiaires et sanitaires seront associés.
- 3) Dans la salle de sport, la possibilité d'activités festives de types bals, repas dansants, expositions, sera offerte, nécessitant une polyvalence particulière.
- 4) Un espace traiteur/office servira à la préparation de repas lors de manifestations ou banquets. Il comprendra une zone propre sans équipement de cuisine, une zone de plonge, ainsi qu'un espace de mise en assiette.
- 5) Un bar sera ouvert sur le hall d'entrée, accueillera la billetterie et le vestiaire.
- 6) Une salle associative accueillera des espaces individualisés pour les associations utilisatrices du Centre Culturel et Sportif.

La surface utile totale s'élèvera à environ 2 000 m².

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'Ouvrage est de 3 ;3 millions d'euros hors taxes.

Le coût prévisionnel de l'opération tous honoraires compris est de 4 180 600 d'euros, hors taxes.

La subvention attendue du CNDS est de l'ordre de 200 000 euros.

(Le plan de financement arrêté au 1^{er} mars ci-joint de la présente note).

Vu l'avis favorable de la commission Sports du 10 février 2010, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Centre national pour le Développement du Sport (CNDS).

L'opération fera l'objet d'une autorisation de Programme spécifique dans le cadre du budget d'investissement 2010, qui sera soumise au Conseil Municipal du 29 mars 2010.

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 6 – Adoption du Compte Administratif 2009

Rapporteur : Madame PELTIER

- Budget Principal,
- Budget Annexe Camping,
- Budget annexe Forêt,
- Budget Annexe Assainissement,
- Budget annexe transport,
- Budget Annexe de la régie municipale « Aventure Parc de Biscarrosse »,
- Budget annexe du lotissement de la Zone Industrielle 4 La Mountagnotte

Budget Principal : (en l'absence du Maire)

Votants : 32
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstentions : 3
 Déroulement du scrutin : Main levée
 A la majorité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe Camping : (en l'absence du Maire)

Votants : 32
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstentions : 3
 Déroulement du scrutin : Main levée
 A la majorité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe Forêt : (en l'absence du Maire)

Votants : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Déroulement du scrutin : Main levée
 A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe Assainissement : (en l'absence du Maire)

Votants : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Déroulement du scrutin : Main levée
 A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe Transport : (en l'absence du Maire)

Votants : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Déroulement du scrutin : Main levée
 A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe de la Régie municipale »Aventure Parc de Biscarrosse » : (en l'absence du Maire)

Votants : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Déroulement du scrutin : Main levée
 A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe du lotissement de la Zone Industrielle 4 la Mountagnotte : (en l'absence du Maire)

Votants : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 7 – Affectation des Résultats

Rapporteur : Madame PELTIER

Budget Principal :

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe Camping

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe Forêt

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe Assainissement

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe Transport

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe de la Régie municipale «Aventure Parc de Biscarrosse »

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe du lotissement de la Zone Industrielle 4 la Mountagnotte

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°8 – Approbation du Compte de Gestion 2009

Rapporteur : Madame PELTIER

Après l'avis favorable de la Commission des finances du 17 février 2010, il est présenté les comptes de gestion 2009 du Budget Principal, Budget Annexe Camping, Budget annexe forêt, Budget annexe Assainissement, Budget Annexe Transport, Budget annexe Aventure parc et Budget Annexe du lotissement de la zone industrielle 4 la Mountagnotte, présentés par Madame GUEYRENS , Receveur Municipal.

Les comptes de gestion pour l'exercice 2009 dressés par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de donner quitus pour l'exercice 2009, à Madame Monique QUEYRENS.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°9 – Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nous venons de voter le deuxième compte administratif, celui de 2009, le second de ce mandat qui va nous servir de référence pour le Débat d'Orientation Budgétaire de ce soir, celui de 2010. La campagne électorale pour les Régionales bat son plein, mais c'est toujours dans notre objectif de Défendre d'abord les Intérêts Communaux que nous allons mettre à profit ce moment privilégié qu'est le DOB, pour définir notre stratégie financière et notre politique d'investissement, pour l'exercice 2010 bien entendu, mais en gardant à l'esprit que nos décisions d'aujourd'hui engagent la vie municipale pour plusieurs années.

Les collectivités locales sont amenées à exercer l'action publique locale dans un contexte marqué par deux défis majeurs :

1. l'un lié à la **réforme globale de la fiscalité locale**
2. l'autre attaché à la nécessaire **maîtrise des dépenses publiques**

La réforme de la fiscalité locale, avec notamment la suppression de la Taxe Professionnelle évoquée en annexe IV (4), n'aura pas d'incidence sur les budgets communaux en 2010, tout le monde s'accorde à le dire.

La nécessaire maîtrise des dépenses publiques, largement commentée ces temps-ci avec les bilans des exécutifs sortants, reste le problème primordial à régler dans la gestion publique. En cette période électorale, nous pouvons entendre régulièrement des expressions fortes, comme :

- dépenses somptuaires,
- grande gabegie,
- projets pharaoniques,
- gaspillage effréné,
- explosion de la fiscalité,
- déficit abyssal,
- endettement colossal,
- et j'en passe, ...

Tous ces termes ne rassurent pas les administrés qui sont aussi des contribuables, pas plus que les électeurs qui eux ne veulent plus aller voter. Pourtant, ces expressions à forte connotation électorale contiennent les trois leviers dont disposent les élu(e)s pour gérer leur collectivité :

- la fiscalité
- l'emprunt
- et l'investissement

En 2009, pour notre commune, nous avons :

- stabiliser les taux d'imposition
- limiter l'emprunt à 1.5 millions d'€uros
- accentuer notre investissement jusqu'à 7,5 millions d'€uros (avec le FCTVA doublé : 2007 et 2008, la même année 2009)

Dans ces conditions, à voir en annexe I , nous avons maîtrisé nos dépenses de fonctionnement avec une augmentation ramenée à environ +1 %. Et notre volonté politique constante se traduit par une action équilibrée entre les trois paramètres suivants :

- le premier, le **levier fiscal** utilisé pour :
 - créer une marge d'**autofinancement** suffisante pour limiter l'emprunt,
 - faire participer la génération d'aujourd'hui à tous les services et équipements mis à sa disposition
- le second paramètre, c'est **l'emprunt** :
 - pour notre ville, il doit rester dans la fourchette comprise entre 1.5 et 2 millions d'€uros
 - en restant sur la valeur basse à 1.5 millions d'€uros (« c'est le conseil que nous donne notre consultant »), la génération future n'héritera pas d'une dette « trop » lourde
- enfin le troisième paramètre, **c'est l'investissement** :
 - il faut le cadencer en fonction de nos capacités financières, c'est impératif,
 - il faut fixer des priorités, dans un contexte quelquefois imposé, en fonction des besoins de la population croissante, et non pas en fonction des besoins croissants de la population
 - et intégrer que notre capacité d'investissement annuel sur le Budget Principal est de 5 millions d'€uros maximum.

C'est donc à partir de ces données que nous allons aborder la construction du Budget Primitif 2010.

Le document qui vous a été adressé pour préparer ce DOB donnent des indications générales dans sa première partie, puis un rappel du Compte Administratif 2009 de la page 9 à la page 12, comme nous l'avons vu tout à l'heure. A partir de la page 13, nous entrons dans le vif du sujet en rappelant l'impact du Rassemblement International des Hydravions les années paires, et les deux objectifs principaux pour 2010.

Comme chaque année, nous avons mis à votre disposition toutes les informations nécessaires à la compréhension du mode de gestion de notre ville, dans la plus totale transparence, en sachant bien que nous ne sommes pas à l'abri des interprétations les plus perfides, qu'elles soient orales ou écrites. Les périodes électorales n'étant pas toujours propices à la sérénité des débats, j'espère que ce soir la sincérité et la bonne foi resteront de mise pour garder la crédibilité que nous avons acquise ensemble.

Pour Biscarrosse, les échéances sont encore lointaines, c'est pourquoi nous pouvons commencer sans transition par l'approche de la section de fonctionnement :

1. **Et d'abord, les dépenses de fonctionnement :**

Il y a un an, l'objectif de leur augmentation se situait vers +1.6%, elle s'est terminée à environ +1% correspondant à une évolution acceptable par le contribuable par rapport à l'inflation générale, notamment en période de crise.

Dans l'annexe I , les évolutions se mesurent de Budget Primitif à Budget Primitif (sachant que la réalité se mesure précisément sur les réalisés des Comptes Administratifs) et donc entre les BP 2009 et 2010, nous prévoyons une augmentation inférieure de 1% pour cette année paire incluant le Rassemblement International des Hydravions.

Page n°14 du document

Cette augmentation très limitée provient :

- d'une part, des diminutions de dépenses enregistrées :

➤ sur les contentieux pour	- 30.000 €
➤ sur le contingent incendie (versé au SDIS) pour	- 31.000 €
➤ sur les Dettes pour	- 30.000 €
➤ et sur la Taxe Foncière pour	- 13.000 €
	<hr/>
Soit un total de	-104.000 € de diminutions

Page n°14 du document

- et d'autre part, des augmentations de dépenses prévues :

➤ sur la Masse Salariale pour	+ 230.000 €
➤ sur les Fluides et les Taxes pour	+ 70.000 €
➤ sur la location d'une pelle avec	+ 35.000 €
➤ sur l'Office de Tourisme avec	+ 15.000 €
➤ sur la Restauration Scolaire pour	+ 13.000 €
	<hr/>
Soit un total de	+ 363.000 € d'augmentations

Les frais de personnels, avec plus de 200.000 €uros d'augmentation pèsent le plus lourd dans ces dépenses malgré **une stabilité des effectifs** qui ne satisfait pas forcément tout le monde.

La masse salariale prévue en 2010 dépasse les 9 millions d'€uros et représente près de 51 % de nos dépenses globales, un ratio que vous retrouverez en annexe VIII qui nous place en-dessous de la moyenne de notre strate de population. Notre objectif reste cependant fixé à 50 % pour les années à venir.

A noter, et nous le reverrons au chapitre des recettes, que ces 200.000 €uros d'augmentation de la Masse Salariale seront compensés, à quelque chose près, par l'augmentation prévue de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

En application des nouveaux tarifs, les fluides et les taxes représentent 70.000 €uros d'augmentation, soit environ 1 point de fiscalité (**1 point de fiscalité = 73.000 €uros**).

Ensuite, 35.000 €uros viennent s'ajouter pour la location d'une tractopelle, ce choix a été fait en Commission Municipale, de préférence à un achat de matériel neuf.

Conformément à nos décisions de 2009, la subvention de **l'Office de Tourisme** s'élèvera à 585.000 €uros en 2010, soit 15.000 €uros de plus que l'an dernier et pour atteindre finalement et définitivement 600.000 €uros à partir de 2011. La Commission du Tourisme, que je dois réunir, et la Commission des Finances valideront cette proposition avant le 29 mars 2010.

Le renouvellement du **Marché de restauration scolaire** et le changement de prestataire n'ont pas empêché une petite augmentation à hauteur de 12.600 €uros dont la part de location des locaux du Centre d'Essais.

—> Si cette année, nous économisons 30.000 Euros sur le Contingent versé au **SDIS** (Service Départemental d'Incendie et de Secours = Nos Sapeurs Pompiers), il n'en est pas de même pour la subvention attendue par **notre CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale), en effet, elle doit augmenter de + 85.000 euros portant la subvention globale à 535.000 €uros.

Des mesures nouvelles sont à l'origine de cette nécessité :

- pour améliorer l'accueil social et les moyens de gestion
- pour reconduire les prêts sociaux, les aides alimentaires, les secours et les aides diverses,
- pour prendre en compte des charges transférées entre le CCAS et la Ville afin de clarifier la gestion des moyens comme nous l'avons fait en 2009 pour l'Office de Tourisme (par exemple le poste d'accueil du Centre Administratif qui dépendra maintenant du CCAS).

Avec cette nouvelle subvention revalorisée, nous répondrons aux besoins du CCAS exprimés par les membres de son Conseil d'Administration pour faire face à l'aide sociale nécessaire pour soutenir les familles biscarrossaises en difficulté, malheureusement toujours plus nombreuses.

—> De l'aide sociale, nous sautons à la mise en œuvre d'un transport public voulu par les élu(e)s. Le forfait d'exploitation de la première convention de **transport en commun** va entraîner des dépenses de service à hauteur de 133.000 €uros environ, soient environ 2 points de fiscalité supplémentaires. Les négociations ne sont pas tout-à-fait terminées et cette convention de transport en commun devrait faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal lors de la séance du 29 mars prochain.

—> Pour anticiper les futures difficultés d'équilibre du **Budget Forêt**, nous avons aussi transféré deux postes vers la masse salariale du Budget Principal sur une ligne spécifique. Ce transfert de charges du personnel du Budget Forêt est estimé à hauteur de 25.000 €uros.

—> Enfin pour ce qui concerne le Budget Prévisionnel du **Rassemblement International des Hydravions**, qui figure en annexe IX, nous avons finalement retenu la version à 16 €uros du billet adulte, et par conséquent, la participation de la ville est évaluée à 100.000 €uros pour cette 13^{ème} édition, dont le Budget Global s'élève à 500.000 €uros environ.

Si nous récapitulons, ce sont près de 500.000 à 600.000 €uros de dépenses supplémentaires prévisibles selon la prise en compte ou non du R.I.H., et par rapport au Compte Administratif de 2009.

En conclusion, **pour les dépenses prévues de fonctionnement de 2010**, soit 17.2 millions d'€uros, l'objectif c'est de faire aussi bien qu'en 2009, soit de **l'ordre de +1 % d'augmentation**.

Cependant, nous devons améliorer notre marge d'autofinancement, grâce à un résultat prévu de 168.000 €uros, que nous avons porté à 450.000 €uros en 2009. Mais c'est encore insuffisant pour limiter nos emprunts à 1.5 millions d'€uros par an et investir environ 5 millions d'€uros chaque année. Si nous voulons reconstituer une marge d'autofinancement suffisante, nous allons devoir utiliser le **levier fiscal**...

2. Et c'est pour aborder cette question que nous allons maintenant passer du côté des recettes de Fonctionnement

Nous avons vu qu'à quelque chose près, l'augmentation de la **Dotation Globale de Fonctionnement**, près de 200.000 €uros, couvrirait l'augmentation de la masse salariale.

Le montant de nos contributions directes, qui était de 7 millions d'€uros en 2009, passerait à :

- 7.3 millions d'€uros sans toucher à la fiscalité (+ 300.000 €uros),
- à 7.6 millions d'€uros avec +4 % de fiscalité (+ 600.000 €uros),
- et à 8 millions d'€uros avec +10 % de fiscalité (+ 1 million d'€uros),

Ces calculs nous mènent à une valeur moyenne du point de l'ordre de :

73.000 €uros

Nos besoins en recettes nouvelles, hormis pour les frais de personnels déjà pris en compte pour la DGF, sont les suivants :

- pour le transport en commun : environ 2 points
 - pour l'aide sociale et le transfert des postes du Budget Forêt : entre 1 et 2 points

 - pour les pertes issues des Droits de mutation:
et des taxes sur les jeux environ 3 points
 - pour l'augmentation des fluides et des taxes : environ 1 point
- Au total, c'est donc **7 à 8 points de fiscalité qui sont nécessaires** sachant qu'en 2009, nos gains de gestion ont été poussés au maximum pour ramener l'augmentation de nos dépenses à 1%.

Si nous prenons l'hypothèse haute, comme dans le document que vous avez, à la page n° 15, c'est à dire 8 %, la recette complémentaire Effet (Base+Taux) s'élève à environ 800.000 €uros. Dans ce cas de figure, en rajoutant cette recette complémentaire issue de la fiscalité :

- à nos recettes initiales de 17.5 millions d'€uros
- aux recettes prévisionnelles du RIH de 400.000 €uros
- et à l'excédent reporté de 2009 de 450.000€

nous obtenons des recettes globales de fonctionnement de plus de 19.1 millions d'€uros :
(17 ,5 + 0,4 + 0,45 + 0,8 = 19,15).

Avec des dépenses prévues à 17.2 millions d'€uros, cela constitue une épargne brute de gestion de 1.9 millions d'€uros. En déduisant la dette en capital de 1.2 millions d'€uros à rembourser, il reste une **épargne nette de gestion ou capacité d'autofinancement de 700.000 €uros environ**, plus de 800.000 €uros pour une année sans le Rassemblement des Hydravions, l'année prochaine par exemple.

Ces 800.000 €uros qui représentent en fait toute la fiscalité supplémentaire prélevée en 2010 iront bien entendu directement en recettes d'investissement et permettront d'investir en limitant l'emprunt. Cette méthode de gestion consiste ainsi à ne pas renvoyer sur les générations futures le remboursement des dépenses dont nous bénéficions aujourd'hui.

Et puisque nous en sommes au remboursement de ces dépenses,

Alors, venons-en tout de suite aux dépenses d'investissement envisagées pour 2010 :

L'annexe VIII du document comportant les ratios à retenir montre à la ligne n° 4 qu'avec 463€/habitant nous sommes 30% au-dessus de la moyenne de notre strate de population, ce qui en dit long sur notre **effort d'investissement**.

A la ligne n° 10, cette remarque est confortée puisque l'effort d'équipement représente 27 % de nos recettes de fonctionnement, autant que la moyenne de notre strate 10-20.000 habitants et plus que la strate 20-50.000 habitants à laquelle nous pouvons aussi nous comparer, puisque Biscarrosse est surclassée 20-40.000 habitants par rapport à sa population estivale.

Voilà une réponse claire à ceux ou celles qui estiment que nous n'investissons pas assez ; c'est pourquoi l'annexe VI se passe naturellement de commentaires.

Alors, après la « brillante » année 2009, qu'allons-nous pouvoir faire cette année, avec un seul FCTVA, celui de 2009, à hauteur de 750.000 €uros quand même.

D'abord, il nous reste plus de 1.5 million d'€uros de **Restes à Réaliser**, dont 1 million dédié au complexe culturel et sportif.

Ensuite, au mois de décembre, nous avons aussi voté pour plus de 1.5 million d'€uros d'ouvertures de crédits, avec au menu, la fin de l'opération de rénovation du bâtiment du Club de Voile, le CNBO, à Latécoère, et la fin du transfert du Ball-Trap.

Figurent aussi la fin des travaux de **la nouvelle place de l'Océan** (voir dénomination à la question n°19), à Biscarrosse Plage, sur le Front de Mer, et toujours le Complexe Culturel et Sportif. Pour ces deux dernières opérations, ce sont plus de 2 millions d'€uros qui seront engagés cette année.

La grosse opération que représente le Complexe Culturel et Sportif fera l'objet d'une autorisation de programme qui sera soumise au vote du Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2010.

Après ces 2 opérations importantes au Bourg et à la Plage, c'est bien sûr le chapitre Voies et Réseaux qui arrive en suivant, sans travaux particulièrement importants sinon sur Georges Pompidou, et autour de l'Ecole Pierricq avec le concours de la Communauté de Communes.

Je rappelle maintenant nos participations à l'Etablissement Public Foncier des Landes (l'EPFL) :

- avec le Café de l'Orme,
- avec la Maison GAUTRAUD à la Plage,
- et avec la propriété CABALLE au Bourg.

En rajoutant à ces acquisitions la subvention au profit de la Maison de Retraite, 130.000 €uros pour 2009, ces quatre versements pèsent près de 300.000 €uros à eux seuls.

A cela viennent se joindre pour huit ans, les participations au Conseil Général et au SDIS pour le gymnase du Nouveau Collège et la nouvelle caserne des pompiers, à hauteur de 107.000 €uros chaque participation, soit plus de 200.000 €uros les deux réunis.

En regroupant toutes les participations 2010, pour des achats ou des équipements réalisés ou en cours, il y en a en tout pour 500.000 €uros pour cette année 2010.

Si nous visons 5 millions d'€uros de dépenses d'investissement en 2010, nous pouvons remarquer que les deux grosses opérations Bourg et Plage, plus toutes ces participations, représentent déjà 2,5 millions d'€uros, soit 50% de cet objectif. Les 2.5 millions d'€uros restants seront pour leur part consacrés à l'investissement courant dont la voirie, et à l'entretien du patrimoine.

Les pages 20 et 21 rappellent aussi nos grandes orientations en terme d'investissements, les solutions alternatives aux projets retardés et les opérations ajournées pour respecter nos capacités à investir.

Nous aimerions faire toujours plus, comme certain(e)s qui laissent supposer que tout est possible. Mais en réalité, il faut se fixer des priorités et faire des choix, c'est à dire s'adapter à nos capacités de financement.

C'est donc le moment de regarder maintenant du côté des recettes d'investissement et de mesurer nos capacités de financement :

1. Commençons par l'autofinancement :

Nous l'avons vu avec les recettes de fonctionnement, nous pouvons dégager plus de 700.000 €uros avec le RIH, en utilisant le levier fiscal à hauteur de 8%.

Cette marge reconstituée après le classique effet de ciseaux entre les recettes et les dépenses de fonctionnement nous permettra de mieux appréhender les années à venir durant lesquelles nous attendent des investissements lourds.

2. Les recettes foncières :

Nous avons inscrit 920.000 €uros en 2009, et cette année à peine 160.000 €uros d'aliénations de terrain prévues. En 2011, l'an prochain, la situation sera nettement meilleure si nous vendons le site de Meyrie.

3. Les subventions :

Avec celles concernant le Centre Culturel et Sportif, puis les aides de la **CAF** (Caisse D'allocations Familiales) pour la remise en état des skate-parks suite à la tempête KLAUS, et le versement du **CNDS** (Comité National pour le Développement du Sport) pour la reconstruction du Club de Voile à Latécoère, globalement l'année 2010 se présente correctement ; d'autant plus que nous avons sollicité à nouveau le **CNDS** pour la réalisation de la salle de sport du Complexe du Centre Ville.

4. Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :

Grâce à l'opération d'investissements réussie en 2009, la TVA de 2009 nous sera remboursée en 2010 à hauteur de 750.000 €uros. Je l'ai évoqué tout à l'heure, il aurait été dommage de rater cette occasion.

5. Les autres recettes d'investissement :

- La **TLE**, Taxe Locale d'Équipement, toujours intéressante pour notre commune

- ❑ La **DGE**, Dotation Globale d'Équipement, attribuée par l'Etat, et le **FEC**, Fonds d'Équipement des Communes, attribuée par le Conseil Général, deux montants très faibles
- ❑ Auxquels s'ajoutent les amendes de Police
(pour avoir moins de regrets quand nous nous faisons verbaliser).

Avec toutes ces recettes cumulées, nous atteignons un montant supérieur à 2.6 millions d'€uros auxquels nous vous proposerons d'ajouter **1.5 millions d'€uros d'emprunt**.

Ceci fait un total de plus de 4 millions d'€uros auxquels se rajouteront 1.5 millions d'€uros environ de Restes à réaliser.

Par conséquent, avec une inscription supérieure à 5.5 millions d'€uros, nous nous fixons l'objectif d'atteindre 5 millions d'€uros d'investissements sur le Budget Principal de 2010. Les annexes V et VI montrent que nous plaçons la barre haute cette année encore.

Volontairement, ces efforts d'investissement soutenus pour répondre à la croissance de notre ville dans les meilleures conditions, s'appuient sur des appels à l'emprunt limités. **C'est une volonté politique de notre part que de vouloir épargner, le plus possible, les générations futures** par rapport aux dettes que nous leur laisserons à rembourser.

Avec 1.5 million d'€uros d'emprunt cette année encore, montant recommandé par notre Cabinet d'Expertise, nous faisons en sorte :

- de ne pas alourdir notre encours de dette,
- de limiter l'endettement par habitant
- d'obtenir une capacité dynamique de désendettement satisfaisante : 7.5 années en 2009.

Notre objectif reste cependant fixé à 6 années qui correspondent à la durée d'un mandat.

En annexe VIII , le Ratio Encours de la dette par rapport à la population est égal à 990 €uros par habitant pour 2009, à comparer au ratio pour les communes :

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| - de la strate 10 à 20.000 habitants | 951 € |
| - de la strate 20 à 50.000 habitants | 1.072 € |

Indicateur encore correct comme celui, selon les ratios 2009, qui représente le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement. Ce dernier permet d'évaluer le poids de l'encours de la dette et de l'exprimer en nombre d'année de recettes courantes. Un ratio égal à 100 % indique que la dette représente une année complète de recettes.

Toujours en annexe VIII , vous pouvez constater que Biscarrosse se limite à 58 % pour ce ratio, alors que les communes des autres strates se situent à près de 80%.

Donc, nous sommes toujours bien positionnés, sans parler de **notre taux d'endettement** { calculé en annexe VII }, c'est le rapport entre notre annuité de dette et nos recettes réelles de fonctionnement, ce rapport demeure **toujours inférieur à 10%**.

Je vais arrêter là mes commentaires. Et je n'aborde pas les budgets annexes qui n'influencent pas notre stratégie financière et notre politique d'investissement qui sont les deux thèmes principaux sur lesquels j'ai essayé de me concentrer durant ma déclaration.

J'ai été certainement un peu long dans ma présentation qui a balayé le contenu du document qui vous a été adressé, mais je souhaitais donner un maximum d'explications concrètes sur les orientations et les options de ce Budget Primitif 2010.

Maintenant, c'est le moment de vous laisser la parole et de débattre de certaines questions, si vous le voulez bien.

Monsieur DORVILLE : Nous aurions souhaité, si cela est possible, avoir vos commentaires entre l'intervalle de ce débat et celui du vote du budget primitif, car ils ont été assez longs et cela sera plus facile pour nous de les suivre.

Il s'agit de votre orientation et nous prendrons le temps pour y répondre. Il y a un certain nombre de points sur lesquels nous pourrions être d'accord, et d'autres où nous trouvons que les priorités ne sont pas suffisamment mises en avant.

Sur la question de savoir si nous devons plus endetter les biscarrossais, nous vous rejoignons car nous ne sommes pas dans la démarche d'être dépensiers, bien au contraire. Je crois que nous avons toujours cette inquiétude, comme vous Monsieur le Maire, de ne dépenser que ce que nous pouvons dépenser. Nous constatons également que des efforts concernant le CCAS sont intégrés dans votre orientation. Vu la situation sociale que nous vivons aujourd'hui, et en particulier à Biscarrosse, nous trouvons donc que les augmentations prévues dans ce budget, sont tout-à-fait en phase, compte tenu des besoins qui pointent à l'horizon et de la crise dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui.

Je voulais également parler de la relance, car il est vrai que l'an dernier nous n'avons pas forcément validé le principe qui était proposé par le gouvernement, suite à la possibilité éventuelle d'un remboursement anticipé du FCTVA en 2009. L'interrogation que j'ai aujourd'hui est la suivante : qu'est-ce que cela a apporté aux sociétés extérieures ? Hormis le fait que les collectivités ont énormément investi, c'est le constat que nous pouvons faire. Qu'en est-il de la relance ? Je suis un acteur économique, je peux vous dire sincèrement que je n'ai pas perçu cette relance économique !

Monsieur le Maire : J'ai une réponse à vous donner d'une société qui travaille dans la voirie, et qui s'est inquiétée car nous allons renouveler notre marché à bons de commande. Cette société va candidater, j'en ai profité pour leur demander comment il vivait la conjoncture actuelle. Le secteur privé est en chute, mais par contre, tout va bien dans le secteur public.

Monsieur DORVILLE : Il est vrai que lorsque nous parlons d'unité nationale dans la relance économique, les collectivités ont joué le jeu. Mais nous devons trouver des situations très compliquées dans le secteur privé, et je crois que nous ressentons le contre coup à Biscarrosse. Cela est important, car je regardais un peu plus loin le document qui est assez complet, et j'ai vu dans certaines annexes comment des marchés avaient été attribués à des entreprises. Il n'y a pas beaucoup d'entreprises biscarrossaises. Je sais que cela est un peu compliqué, il y a toujours le problème de la transparence, des appels d'offres, etc, tous ces éléments font que les locaux ne sont pas toujours retenus. Cependant, il est toujours difficile d'expliquer à des acteurs économiques qu'ils ne puissent pas bénéficier des relances annoncées. C'est pourquoi nous sommes un peu sur la réserve et nous nous demandons à qui profite cette relance.

Monsieur le Maire : Il faut également expliquer aux acteurs économiques que nous procédons par le biais de marchés et que nous avons des obligations réglementaires à respecter. Même si nous avons fait de l'information en direction des acteurs économiques, tout le monde n'a pas compris surtout lorsqu'il faut supporter le poids de la crise.

Monsieur DORVILLE : Je ne veux pas non plus faire du protectionnisme local à outrance.

Monsieur le Maire : La tentation est forte, mais nous n'avons pas le droit ! Même si certains orateurs dans leur discours laissent supposer que nous pourrions peut-être le faire.

Monsieur DORVILLE : Pour ce qui concerne le levier fiscal que vous souhaitez utiliser, nous prendrons là aussi un peu de recul pour étudier la question car nous sommes toujours dans une période économique un peu compliquée pour l'ensemble des citoyens. Il est toujours difficile d'annoncer aux ménages qu'il va y avoir une augmentation. Je parlerai de ces grosses entreprises qui sont plus que servies par les cadeaux fiscaux et non pas pour les petites entreprises. Mais je comprends également qu'il faille faire face à un certain nombre de difficultés pour générer des recettes, il faut les compenser et nous ne pouvons pas faire autrement que d'utiliser les trois dispositifs que vous avez présentés. Nous approfondirons donc cette réflexion.

Quant à l'endettement équilibré que vous souhaitez et que vous nous présentez tous les ans, à savoir être sur un endettement qui pourrait s'équilibrer sur la durée d'un mandat, la situation est un peu complexe vu la période dans laquelle nous nous trouvons.

Monsieur le Maire : Pour ce qui concerne la capacité d'endettement qui a augmenté un peu, vous avez pu remarquer qu'il y a deux chiffres. Nous avons pris le plus défavorable, de façon à ne pas tergiverser sur des

chiffres pour lesquels chacun a sa propre conviction. L'objectif est de ne pas dépasser 6 ans d'endettement. Les villes proches de nous qui ont dérapé étaient à 15 ans d'endettement. Il ne faut pas perdre de vue que nous ne pouvons pas tout maîtriser, mais j'aimerais rester autour de 6 ans ce qui correspond effectivement à un mandat.

Monsieur DORVILLE : Cette situation nous oblige à retarder des projets comme le Pôle Social et à ne pas investir sur un certain nombre d'équipements publics.

Monsieur le Maire : Il est évident, et vous l'avez bien perçu, que si la salle polyvalente n'avait pas brûlé, que si le projet Bouygues n'avait pas abouti, nous aurions disposé pour cette année de 2 millions d'euros pour réaliser l'extension du Petit Prince et la réfection de la toiture de la piscine par exemple.

Monsieur DORVILLE : Nous n'aurions pas fait mieux à votre place,

Monsieur le Maire : Les assurances nous demandent de terminer les travaux du Centre Culturel et Sportif en 2011, et si cela paraît possible c'est tout de même une grosse contrainte. Il est évident que si nous étions en temps de crise majeure, les priorités n'auraient peut être pas été les mêmes. Pour toutes ces raisons, nous avons fait le choix l'année dernière de lancer ces travaux sur deux exercices. Les équilibres sont simples, mais par rapport à la situation que je vous propose, nous pouvons aussi emprunter 500 000 euros de plus pour faire un tiers de la piscine ou la moitié du projet du Petit Prince.

Monsieur DORVILLE : Ce sont vos choix pour limiter le recours à l'emprunt mais ces investissements sont devenus nécessaires.

Monsieur le Maire : Les priorités que j'ai citées ont été imposées par la conjoncture, ce ne sont donc pas forcément des choix. Mais il nous sera reproché tout de même de ne pas faire, cette année encore, les travaux à l'école du Petit Prince, sachant que je m'en suis déjà expliqué en Conseil d'Ecole.

Madame LARREZET : La première question, Monsieur le Maire, vous parlez de 8 % d'augmentation pour cette année et pour l'année prochaine ?

Monsieur le Maire : Il n'y en aura pas, si nous pouvons faire sans.

Madame LARREZET : Et pour les années suivantes ?

Monsieur le Maire : La même réponse, si nous pouvons nous en passer. J'ai parlé de l'effet de ciseaux, vous le connaissez parfaitement et il revient périodiquement en général, mais pas chaque année heureusement.

Madame LARREZET : Nous entendons un certain nombre de responsables de Collectivités Territoriales aujourd'hui autour de nous qui prennent des engagements de ce type, c'est-à-dire une augmentation comme vous l'aviez fait dans le mandat précédent, une fois, et ensuite un engagement à ne pas retoucher la fiscalité. Ce principe n'était pas énoncé comme tel, et je me permettait de vous poser la question.

Contrairement à un sentiment général lorsque nous ramenons le chiffre à un coût mensuel pour une famille de 2 enfants, et lorsque vous donnez la différence, c'est-à-dire moins de 4 euros par mois d'augmentation pour une taxe foncière et une taxe d'habitation, il s'agit ici de la part communale, laquelle va s'ajouter à d'autres augmentations plus une conjoncture qui, pour les ménages, s'avère très lourde.

J'entends bien tous les éléments qui sont tout à fait respectables et que vous défendez, à savoir réguler l'endettement et notamment protéger les générations futures. C'est effectivement ce à quoi tout le monde est sensible. Je pense aussi aux générations d'aujourd'hui qui vont avoir du mal à accepter cette augmentation de 8 %. Nous nous attendions à 2 % sans problème, c'était la compensation avec la mise en place d'un service de transport urbain, et en l'occurrence cela ne nous posait pas de problème. Mais 8 %, effectivement nous nous réservons d'apporter notre assentiment à cette proposition.

Il faut souligner, et vous l'avez indiqué, que nous sommes plutôt bien en terme d'endettement tout en étant dans une conjoncture où le taux de prêt de l'argent est intéressant. Mais j'aurais souhaité, et vous l'avez évoqué, une hypothèse mixte, pourquoi pas, où un effort est demandé aux administrés, mais également une augmentation compensatrice en terme d'endettement. Nous n'avons pas d'éléments pour comparer les deux hypothèses.

Monsieur le Maire : Les hypothèses seront simples à vérifier, je vous ai donné la valeur du point, chaque point que vous enlevez correspond à 73 000 euros en moins, que nous devons ajouter en emprunt pour réaliser les mêmes choses.

Madame LARREZET : Mais ce qui nous manque c'est l'impact que cela aura par rapport à l'annuité et au délai d'endettement. L'hypothèse que vous émettez correspondant à 4 points et 500 000 euros supplémentaires d'emprunt aujourd'hui. Quel est l'impact sur la durée de notre remboursement de la dette avec cet emprunt complémentaire, voilà les éléments dont j'aimerais disposer .

Monsieur le Maire : Madame LARREZET, je vous pose la question à l'envers, si vous empruntez 500 000 euros de plus cette année, avez-vous une idée de nos marges pour les années suivantes ? Nous sommes en train d'établir un tableau de bord pour définir une prospective de tous les futurs gros engagements et leurs conséquences sur nos besoins en recettes que ce soit en terme d'aliénations de biens, de subventions ou de fiscalité nécessaire. Nous intégrerons également les extinctions significatives des emprunts, ce qui n'est pas le cas pour les 2 à 3 ans à venir. A chaque fois que des emprunts s'éteignent nous récupérons des marges sur l'annuité de dette, et nous pouvons alors compenser par des emprunts supplémentaires, lourds, mais qui ne changent pas la situation financière. Nous n'en sommes pas encore là mais nous prenons ces éléments en compte. Vous vous rendrez compte qu'en bougeant les paramètres que vous venez de citer, toutes les conséquences que cela peut avoir et pas seulement pour cette année uniquement.

Madame LARREZET : Vous soulignez également trois leviers sur lesquels il était envisageable de jouer. Déjà l'année dernière sur la notion d'investissement, j'avais dit qu'il me semblait que nous avions un autre levier à notre disposition, celui qui touche en fait les investissements indirects et que nous pourrions être amenés à favoriser. Vous donniez le ratio endettement avec ou sans cession de terrain, et je pense que depuis un an nous avons beaucoup investi sur tout ce qui est programmé, mais nous n'avons peut être pas été aussi réactifs sur l'ouverture des cessions que nous aurions pu peut être budgété cette année en 2010. Vous évoquiez Clairsienne par exemple sur le site de Meyrie, nous pouvons imaginer que si nous avons accéléré ce dossier cela aurait pu être bénéfique pour les équilibres budgétaires de 2010.

Monsieur le Maire : Vous savez bien que cela n'était pas possible et que votre attente sera sans doute comblée en 2011.

Madame LARREZET : Tout devient possible si nous sommes dans une volonté d'aller chercher quelqu'un pour le réaliser et ne pas attendre qu'il vienne, éventuellement.

Monsieur le Maire : Lorsque nous sommes sollicités, vous le savez aussi, le prix proposé est toujours plus intéressant que dans la situation inverse.

Madame LARREZET : C'est vrai pour ce projet, mais c'est vrai aussi pour d'autres projets . Cela va dans le sens du transfert de la manne financière, comme indiqué page 7, concernant la suppression de la taxe professionnelle, « c'est un pari sur le développement économique des territoires, et un retour direct ou indirect attendu pour le dynamisme de ceux-ci ». Il faut donc prendre en compte le fait que nos futures ressources proviendront également de la dynamique induite qui je crois, pourra être mise en place par les collectivités. J'y crois vraiment et je souhaite attirer à nouveau l'attention sur ce problème. Je vous rejoins sur ce point de vue, lorsque l'on vient frapper à notre porte on est en meilleure position pour négocier, mais si personne ne vient, il faut aussi peut être aller les chercher. Je pense que le service de développement économique, entre autres, est capable de démarcher pour trouver les investisseurs, et qui le fait très certainement déjà. J'insisterai par rapport à l'effort demandé aux administrés, sur le fait qu'ensemble, on puisse compléter la dynamique mise en place pour favoriser cette valeur ajoutée.

Monsieur le Maire : Il y a deux axes qui sont travaillés aujourd'hui puisque la compétence économique est largement partagée entre la Communauté de Communes et la Ville. J'ai l'honneur de présider la commission économique de notre Communauté et la situation n'est pas aussi simple que vous le déclarez. En effet, les gares se situent à Ychoux, Factice et Arcachon, le port est à Arcachon, l'autoroute à Liposthey, etc... Nous avons réfléchi sur nos territoires et en l'occurrence sur nos zones d'activités économiques, à ce qui pourrait faire réagir les éventuels chefs d'entreprises pour venir s'installer sur notre territoire, en dehors du fait que des terrains soient accessibles et que nous y trouvons une certaine qualité de vie. Vous l'avez certainement entendu dire, même si nous n'en avons pas encore trop parlé, nous prévoyons l'installation du Très Haut Débit sur notre territoire avec une démarche à la recherche de fonds européens. Nous aurons une réponse au mois de mai. Que ce soit à partir de notre cellule économique ou des acteurs qui travaillent dans ce domaine, nous souhaitons attirer des entreprises chez nous, mais si nous avons ce petit plus qu'est le Très Haut Débit cela pourrait être plus facile.

Il y a un deuxième sujet que nous n'avons pas encore rendu public. Nous avons mené une étude avec un syndicat mixte auquel participait le Conseil Général, sur le développement futur de notre aérodrome. Nous avons quelques pistes de développement que nous allons essayer d'exploiter. Ce sont là des prospectives sur

lesquelles nous allons avancer. Cela ne transformera pas la vie des gens, mais assurera la dynamique que vous attendez.

Je trouve aussi que vous posez beaucoup de questions, il faudra peut être que vous suggériez un jour quelques réponses possibles. La participation au débat ne passe pas que par la question elle passe aussi par la proposition, c'est ainsi que la participation devient constructive. Je vous réponds donc sur deux volets, dans un contexte économique, à Biscarrosse, qui est tout de même assez compliqué. Toutefois le secteur touristique se porte plutôt bien, même si nous avons encore des progrès à faire, sachant que ceux-ci ne doivent pas se faire au détriment de notre environnement, sinon nous détruirons le système dans lequel nous vivons et sur lequel le développement touristique s'appuie.

Madame LARREZET : Je conclurai juste sur le RIH. Je pense que les équipes, qu'elles soient professionnelles ou bénévoles, vont s'activer de plus en plus à sa préparation. C'est donc un événement qui va être très important car il va marquer les 100 ans de l'hydraviation. Je les félicite d'ores et déjà pour cette édition et je souhaite que cet événement soit véritablement un succès, d'autant plus que la part de la commune est plus importante. Il serait peut être intéressant, à titre économique et s'il n'est pas trop tard, d'envisager une étude pour connaître l'impact de cette manifestation en termes de retombées économiques.

Monsieur le Maire : il y a déjà eu des études, qui n'en sont pas réellement, et le chiffre d'un million d'euros a été avancé pour l'évaluation imprécise des retombées économiques du RIH.

Madame LARREZET : C'est peut être trop tard mais il aurait été intéressant de mettre en place un outil de mesure pour que l'on puisse avoir les éléments de comparaison d'une édition à une autre.

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre par une analogie à une autre activité, celle du tourisme. L'Office de Tourisme va nous coûter 600 000 euros par an dès 2011, ce qui représente beaucoup plus que le RIH. Et nous n'avons jamais vraiment trouvé l'outil permettant de mesurer les retombées réelles du tourisme. Je peux vous citer un exemple flagrant, lorsqu'en 2003 où a priori il y a eu 15 jours d'inactivité après la tempête, et où le système économique était presque au point mort. Le jour où il a fallu indemniser les professionnels nous n'avons jamais eu la communication des chiffres réalisés l'année précédente! Faire une analyse dans de telles conditions, c'est plus que compliqué. Mais cela démontre qu'avoir une mesure du retour sur l'activité n'est pas aussi aisé que vous pouvez le croire, sauf les mesures officielles.

Madame LARREZET : Je pense que lorsque nous ne voulons pas connaître les résultats, il suffit de répondre qu'il est compliqué de les obtenir ! Ce dont je suis certaine c'est qu'il faut une échelle d'évaluations et qu'elle doit être utilisée au fur et à mesure pour avoir des éléments de progression. Ceci est important car j'ai le sentiment que la question sur le fait de favoriser ou non ce type d'événement.

Monsieur le Maire : En ce moment, le politiquement correct m'invite à vous répondre « bien Madame nous allons faire ». Je vous propose de créer un groupe de travail pour faire l'analyse des retombées économiques du RIH et je vous nomme à partir de ce soir, si mes collègues sont d'accord, présidente de ce groupe de travail. Vous pourrez vous entourer des personnes de votre choix, et vous produirez les chiffres que vous me réclamez. Si vous y parvenez, je vous inviterai à faire le même exercice pour le tourisme !

Madame LARREZET : Non je ne prends pas cette charge car j'ai déjà trop de travail pour le faire. Plaisanterie mise à part !

Monsieur le Maire : Je plaisante à peine !

Madame LARREZET : Je pense que cela pourrait être intéressant et je pense qu'il y a des outils et des organismes pour faire cela aussi bien que moi.

Monsieur le Maire : Lorsque je vois le sourire des commerçants le lundi après le RIH, cela me paraît presque suffisant. Je retiens néanmoins ce que vous avez dit, et effectivement l'évaluation est quelque chose de très important à condition qu'il s'agisse d'une valeur mesurable.

Madame LARREZET : J'insiste sur le fait que vous faites appel à un partenaire et qu'il doit être équipé pour faire un minimum dans cette analyse économique.

Monsieur le Maire : Alors lui aussi, s'il a le sourire après le RIH c'est que tout ce sera bien passé. Il est évident que ceux qui ont une activité lucrative ont besoin de savoir. Si vous avez un peu de temps, je vous invite à voir comment se gère un plateau aéronautique à 150 000 euros, en y incluant toutes les incertitudes qui se gèrent au coup par coup, en particulier au gré des conditions météorologiques.

Madame LARREZET : En terme de communication dans un tel événement, il y a toujours un euro de trop mais nous ne savons pas lequel.

Cette question n'est pas soumise à vote

QUESTION N°10 – Subventions 2010 : Avance

Rapporteur : Madame PELTIER

Vu la demande formulée par le Comité d'œuvres Sociales du Personnel Communal de Biscarrosse, d'obtenir une avance de subvention,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 17 février 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer l'avance de subvention suivante :

65748 - Subvention de fonctionnement aux associations 5.000,00 €

• Comité d'œuvres Sociales
du Personnel Communal de Biscarrosse.....5.000,00 €

Il est précisé que les crédits seront inscrits au **Budget Primitif 2010**.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention :

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°11 – Liste des marchés – Article 133 du code des Marchés Publics

Rapporteur : Monsieur PONS

Chaque année, au cours du 1^{er} trimestre, le pouvoir adjudicateur publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Le support sera le site Internet de la Ville de Biscarrosse :

www.biscarrosse.fr

Rubrique Mairie – Marchés publics – PDF article 133

- Vu l'article 133 du Code des marchés Publics
- Vu l'arrêté du 08 décembre 2006 publié au JO le 17 décembre 2006

Il est demandé au Conseil Municipal

- D'autoriser la publication sur le site Internet de la Ville de Biscarrosse de la liste des marchés publics conclus en 2009.

Monsieur DORVILLE : Ces informations sont intéressantes, mais par contre nous ne savons pas à quel moment ces marchés sont passés précisément.

Monsieur le Maire : Il s'agit des marchés passés en 2009.

Monsieur DORVILLE : Quand une entreprise est retenue pour trois ans, nous ne savons pas quel montant précis puisque nous ne disposons que d'une fourchette.

Monsieur le Maire : C'est nous qui avons obligation de la solliciter de cette façon pour lui garantir le montant minimum et ne pas dépasser le maximum.

Monsieur DORVILLE : Nous sommes sur des minima et des maxima de l'année 2009 ?

Monsieur PONS : Effectivement avec ce tableau, nous ne savons pas ce qui a été utilisé précisément.

Monsieur le Maire : Nous demanderons à Monsieur Jacques Laurent de nous présenter un tableau sur lequel nous pourrions voir apparaître les réalisés.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°12 – Vente de pins à ISSORIA Groupe Caisse d'Epargne

Rapporteur : Monsieur LARCHE

La ville de Biscarrosse souhaite vendre des pins (chablis et bris) sur les parcelles BX 119 et BZ 68a de 26,27 ha et massifs 9,19,20,21,23 de 136,43 ha

Après consultation de 2 entreprises, la meilleure offre est faite par ISSORIA groupe Caisse d'Epargne, 88 avenue de France 75641 Paris cedex 13

- Poteau 2 € la tonne
- Canter 3,5 € la tonne

Un contrat particulier est établi pour cette vente.

VU l'avis favorable de la commission Environnement du 17 février 2010 il est demandé au conseil municipal d'autoriser la vente à ISSORIA Groupe Caisse d'Epargne et d'accepter toutes les conditions retenues dans les contrats particuliers de ce type de vente

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°13 – Vente de pins à la Société Espace Forêt

Rapporteur : Monsieur LARCHE

La ville de Biscarrosse souhaite vendre des pins (chablis et bris) sur les parcelles BZ 5b, 3, 32b de 38,67 ha, BZ 49b,51b, 53b, 55b,de 41,40 ha et BZ 45b de 24,41 ha

Après consultation de 3 entreprises, la meilleure offre est faite par ESPACE FORET, 13 avenue d'Aquitaine, 33380 MIOS

- | | |
|---------------------|------------------|
| ▪ Poteaux | 2,00 € la tonne |
| ▪ Canter Ø 13 à 18 | 3,35 € la tonne |
| ▪ Canters Ø 18 à 25 | 6,25 € la tonne |
| ▪ Billon | 11,00 € la tonne |

Un contrat particulier est établi pour cette vente.

VU l'avis favorable de la commission Environnement du 17 février 2010 il est demandé au conseil municipal d'autoriser la vente à ESPACE FORET et d'accepter toutes les conditions retenues dans les contrats particuliers de ce type de vente.

Monsieur LARCHE : Pour information, à ce jour ont été vendus 1130 hectares et il reste environ 250 hectares de pins à vendre encore.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°14 – Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières
Rapporteur : Monsieur PONS

L'article L 2241-1 du CGCT prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées par une commune de plus de 2000 habitants fasse l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan doit par ailleurs être annexé au compte administratif de la commune.

Pour l'année 2009, les acquisitions et cessions immobilières opérées par la commune de Biscarrosse sur son territoire sont retracées dans les tableaux ci-annexés.

La commission urbanisme et travaux a pris connaissance de ce bilan lors de sa réunion en date du 16 février 2010.

Vous voudrez bien approuver ce bilan qui sera annexé au compte administratif de la commune.

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°15 – Ouverture de l'enquête publique pour la prise en charge des réseaux divers du lotissement « Les Barrades d'Artiss »

Rapporteur : Monsieur PONS

L'Association Syndicale du Lotissement « Les Barrades d'Artiss » et les lotisseurs ont sollicité la Commune pour la reprise des réseaux divers de cette opération.

La commission des permis de construire s'est rendue sur les lieux afin de vérifier l'état des réseaux divers et un avis favorable a été émis pour cette incorporation.

Les lotisseurs Messieurs Patrick ISSERT et Joël ARTIGUES rétrocéderont les parcelles CT n° 635 et 647 telles qu'indiquées sur le plan établi par M. BERGES Philippe et annexé à la présente.

M. VILLENAVE François, géomètre, 36, Av. de Bayonne à Mimizan 40200, serait désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

La Commission Urbanisme et Travaux s'est prononcée sur ce dossier lors de sa réunion du 16 février 2010.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'ouverture de cette enquête.

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°16 – Ouverture de l'enquête publique pour le déclassement et l'aliénation d'une section d'un chemin rural traversant la propriété des Etablissement Arthur CASTAGNE

Rapporteur : Monsieur PONS

La propriété des Ets Arthur CASTAGNE est traversée par un chemin rural dont la continuité n'est plus aujourd'hui assurée.

En effet, ce chemin rural se poursuivait dans l'emprise de la ZAC de Lapuyade dans laquelle un déclassement global des chemins ruraux a été opéré.

Ainsi, il y a lieu de procéder au déclassement de ce qui constitue aujourd'hui un « reliquat » de chemin rural.

Cette section de chemin est cadastrée section AK et représente une superficie de 480 m².

M. VILLENAVE François, géomètre, 36, Av. de Bayonne à Mimizan 40200, serait désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

La Commission Urbanisme et Travaux s'est prononcée sur ce dossier lors de sa réunion du 16 février 2010.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'ouverture de l'enquête.

Monsieur le Maire : Nous enchaînons plusieurs affaires à partir de négociations de ce type. En ce qui concerne ce chemin j'ai entamé une négociation avec M. Castagnet pour réaliser la percée que nous attendons de la ZAC de Lapuyade vers l'avenue de Caupos.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°17 – Vente à Messieurs FABRE Patrick et Louis d'une parcelle de terrain située au lieu-dit

« la Jaougue Soule » cadastrée section BH n° 136p

Rapporteur : Monsieur PONS

Par lettre en date du 18 août 2009 Monsieur Patrick FABRE a sollicité la Commune pour l'acquisition d'une bande de terrain de 15 m², cadastrée section BH n° 136p, lui permettant d'améliorer le périmètre de sa propriété.

Le service du Domaine consulté, a estimé ce bien à 2.700 €.

La Commission Urbanisme et Travaux s'est prononcée sur ce dossier lors de sa réunion du 16 février 2010.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à cette transaction et à signer tous documents concernant cette affaire.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°18 – Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur DUTERTRE Jacques pour l'aménagement de la zone de Fargat à la zone artisanale de Pastebuch cadastrée section CT n° 247p permettant la création d'une voie et le passage de réseaux divers

Rapporteur : Monsieur PONS

Vu le projet d'aménagement de la zone de Fargat à la zone artisanale de Pastebuch, il est nécessaire d'acquérir les parcelles ou de créer une servitude de passage pour la mise en place de canalisations (eau, électricité, tout-à-l'égout, P.T.T.) et réalisation de la voirie.

Une convention a été signée le 18 juin 2006 par Mme IRIART CH. autorisant la Commune à effectuer des travaux cités ci-dessus sur la parcelle cadastrée section CT n° 70p, 616p, 620p, d'une superficie de 894 m².

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

Monsieur le Maire : Avec c'est acquisition, nous avons la jonction avec le rond point de l'hydravion et l'allée de Fargat, nous pourrons passer la canalisation et ensuite la voie nouvelle avec la communauté de communes

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°19 – Dénomination de la voie desservant l'immeuble collectif « Côte Océan » à Biscarrosse-Plage

Rapporteur : Monsieur PONS

Conformément à l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, la dénomination des voies communales relève de la seule compétence du Conseil Municipal.

Ainsi, il est nécessaire de dénommer la place desservant quatre immeubles collectifs comprenant 56 logements et 4 commerces, cadastrés section AZ n° 215-261-258-210, réalisés par la société BOUYGUES IMMOBILIER à BISCARROSSE PLAGE.

Il est proposé de dénommer cette place :

- PLACE DE L'OCEAN.

La commission urbanisme et travaux s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion en date du 16 février 2010.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la dénomination de la place citée ci-dessus.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°20 – Constitution d'une servitude de passage au profit de la société VERMILLON

Rapporteur : Monsieur PONS

L'implantation d'une conduite de production enterrée d'hydrocarbures, nécessite la constitution d'une servitude de passage au profit de la société VERMILLON REP sur la parcelle communale cadastrée section AS n° 20p, sur une superficie de 729 m².

Un projet de convention est présenté en annexe.

Tous les termes de ce document devront être respectés et tous les frais seront à la charge exclusive de la société VERMILLON REP, qui, par ailleurs, versera à la Commune une indemnité forfaitaire et définitive de 710 euros.

La Commission Urbanisme et Travaux s'est prononcée sur ce dossier lors de sa réunion du 16 février 2010.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N°21 – Constitution d'une servitude de passage au profit d'ERDF Services Sud Aquitaine pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine « Alimentation BT 220/400v puissance surveillée Bar la Playa à Biscarrosse-Plage

Rapporteur : Monsieur PONS

L'implantation d'une ligne électrique souterraine « Alimentation BT 220/400V puissance surveillée Bar LA PLAYA », nécessite la constitution d'une servitude de passage au profit d'E.R.D.F. sur les parcelles communales cadastrées section AZ n° 222 et 224.

La Société FORCLUM Aquitaine Limousin sise 251, rue de la Ferronnerie, ZI – BP 80087, 40601 BISCARROSSE Cédex a présenté un projet de convention concernant ce dossier.

Les termes de la convention devront être respectés et tous les frais seront à la charge exclusive d' E.R.D.F.

La Commission Urbanisme et Travaux s'est prononcée sur ce dossier lors de sa réunion du 16 février 2010.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 59.